



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2016-5**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 11^e jour du mois de septembre 2018, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2018-09** intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA »**

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 17^e JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2018.**

Maude Pichereau
Directrice générale & sec.-trés.

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE EMPLOYÉS MUNICIPAUX -

Règlement 2018-09

Je soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, le 17^{ième} jour du mois de septembre 2018, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.

Maude Pichereau
Directrice générale & sec.-trés.